

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**DU GRAND GUERET**

Extrait

publié le 10 12 24

mis en ligne le 10 12 24

**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Convocation envoyée le :** 22 novembre 2024

**Etaient présents** : M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, M. Patrick ROUGEOT, Mme Armelle MARTIN, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Françoise OTT, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Luc MECHIN, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Patrick GUERIDE, M. Xavier BIDAN, Mme Elisabeth LAVERDAN CHIOZZINI

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote** : M. Alain CLEDIERE à M. Michel SAUVAGE, Mme Mireille FAYARD à M. Guy ROUCHON, M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. Thierry BAILLIET à Mme Françoise OTT, Mme Olivia BOULANGER à Mme Corinne TONDUF, Mme Sylvie BOURDIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Gilles BRUNATI à M. François VALLES, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à Mme Véronique VADIC, Mme Marie-Françoise FOURNIER à Mme Christine MARRACHELLI, M. Erwan GARGADENNEC à M. Henri LECLERE, Mme Mary-Line GEOFFRE à Mme Claire MORY, M. Ludovic PINGAUD à M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Corinne COMMERGAT à M. François BARNAUD, Mme Fabienne VALENT GIRAUD à M. Patrick GUERIDE, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER

**Nombre de membres excusés** : Mme Annie ZAPATA, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Benoît LASCOUX, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON, M. Philippe BAYOL

**Nombre de membres en exercice** : 55

**Nombre de membres présents** : 33

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote** : 15

**Nombre de membres excusés** : 7

**Nombre de membres absents** : /

**Nombre de membres ne participant pas au vote** : /

**Nombre de membres votants** : 48

**Quorum** : 28 (atteint)

**Secrétaire de séance** : M. Eric BODEAU

**DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE SARL HENAUT 23**

**Rapporteur** : M. François BARNAUD

En date du 08 octobre 2024, la Préfecture de la Creuse, a sollicité la Communauté d'Agglomération sur une demande d'autorisation environnementale, pour la SARL HENAUT 23, entreprise familiale représentée par Monsieur HENAUT, active depuis 1980 et dont le siège social est situé à « Dieulidou » 87250 Oradour-sur-Grâne.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20241128-238\_24-DE  
Date de télétransmission : 10/12/2024  
Date de réception préfecture : 10/12/2024

Délibération n°238/24 du 28/11/24

8-Domains de compétences par thèmes 8.8 Environnement

L'entreprise est installée sur notre territoire depuis 2021, son activité consiste dans le recyclage des métaux.

Après deux années d'exploitation, l'activité du site s'est suffisamment développée pour pouvoir envisager une augmentation significative des volumes de déchets transitant sur le site.

M. HENAULT souhaite développer ses activités au travers du désossement de véhicules, le projet de la société étant d'augmenter de façon sensible son activité existante et de pouvoir accueillir de nouvelles typologies de déchets.

Un arrêté portant sur une ouverture d'enquête publique réglementaire est en cours dans la commune de Guéret, depuis le lundi 04 novembre 2024 à 9 heures et jusqu'au lundi 18 novembre 2024 à 17 heures.

Conformément aux dispositions de l'article R.181-38 du Code de l'environnement, l'Agglomération du Grand Guéret est invitée à se prononcer et à donner son avis dès l'ouverture de l'enquête.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, donnent un avis favorable à cette demande d'autorisation environnementale.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus

Et ont signé les membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Eric BODEAU

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Eric Bodeau.